

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5

Mercredi 8 février 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours: du mercredi 8 février 2023 au vendredi 10 mars 2023

Adresse de publication et de recours: Administration communale Grandval

Piquetage: le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 2 février 2023

Erreur: source de la référence non trouvée

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux de la Sorne à Petit-Val, lieu-dit «Sapran»

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Petit-Val

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune mixte de Petit-Val

Cours d'eau: La Sorne (529)

Localité: Sapran, rive gauche

Coordonnées: 2 583 271 / 1 236 489

Projet: Aménagement de la rive gauche à Sapran

Le projet comprend l'élargissement du lit du cours d'eau en rive gauche, ainsi que la suppression de la zone de chutes. Les principes d'aménagements sont les suivants:

- Amélioration du transit piscicole
- Amélioration de la mobilité du lit en amont.
- Assainissement de la berge gauche.
- Elargissement du lit et de la berge en rive gauche.
- Aucune intervention sur la rive droite.
- Protection supplémentaire du bâtiment (protection objet).

Dérogations/autorisations faisant l'objet de la requête: Dérogation pour des interventions sur la végétation

des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art. 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 et 13 LFSP)

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours: du mercredi 8 février 2023 au vendredi 10 mars 2023

Adresse de publication et de recours: Administration communale Petit-Val

Piquetage: le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 1^{er} février 2023

Erreur: source de la référence non trouvée

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Belprahon

Communication du Conseil communal

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens de Belprahon ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s le

dimanche 12 mars 2023, de 10 h à 11 h,
au bureau de vote (salle communale)

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val ?

Le message d'information du Conseil communal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Belprahon, le 8 février 2023

Le Conseil communal



Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux de la Raus à Grandval

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: La Raus (925)

Localité: Village de Grandval

Coordonnées: 2 599 019 / 1 236 941

Projet: Remise en état des berges 2022-2023

Le projet prévoit la remise en état des berges de la manière la plus naturelle possible, la protection des berges avec des techniques végétales et le rehaussement des berges pour respecter le niveau de crue centennal. Les principes d'aménagement sont divisés en 4 secteurs:

- Secteur 1 à 3: en amont et en aval du restaurant;
- Secteur 2: à proximité du parking du restaurant de la Croix-Blanche à Grandval.

Dérogations faisant l'objet de la requête: Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art. 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 s, LFO, art. 14 al.1 s. OFO et art. 35 al.1 à 3 OCFO

Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Votations cantonales et communales du 12 mars 2023

Désignation du bureau de vote

Lors des prochaines votations populaires cantonales et communales, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. André Membrez
 Membres: M^{me} Coraline Zulliger
 M. Olivier Zbinden
 Suppléantes: M^{me} Daniela Zulliger
 M^{me} Johanna Aebischer

Belprahon, le 8 février 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Votation populaire du 12 mars 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Pascal Beuret
 Secrétaire: M. Steen Edward
 Membres: M. Lab Antoine
 M^{me} Szabo Marika (dès 12h)
 M^{me} Gafner Dounia (dès 12h)
 Suppléants: M. Angst Mathias
 M. Habegger Pierre

Corcelles, le 26 janvier 2023

Le Conseil communal

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens de Corcelles ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s le

**dimanche 12 mars 2023, de 11 h à 12 h,
 au bureau de vote (secrétariat communal)**

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Le message d'information du Conseil communal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Corcelles, le 8 février 2023

Le Conseil communal



Court

Vice-Mairie en 2023

Par décision du Conseil municipal, la fonction de Vice-Maire a été attribuée à Madame Anne Freudiger (Forum Villageois) pour toute l'année 2023.

Court, le 8 février 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

www.lasemaine.ch

Assemblées municipales en 2023

Les Assemblées municipales de l'année 2023 ont été fixées comme suit:

- Lundi 19 juin 2023, à 20h;
- Lundi 4 décembre 2023, à 20h.

Court, le 8 février 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Spahiu Immobilier SA, M. Fadil Spahiu, rue des Gorges 31, 2740 Moutier

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: M. David Bortolussi, rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 265, au lieu-dit «rue des Gorges 35», 2738 Court

Projet: amélioration énergétique d'une maison familiale, pose d'une pompe à chaleur extérieure en bas de la façade Sud, démolition du garage existant en façade Nord et remplacement par un nouveau garage plus grand, construction de deux terrasses, une en façade Sud et l'autre en façade Nord

Chauffage: pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dérogation: 23 alinéa 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 février 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémînes

Fermeture exceptionnelle du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé à 16h15 (au lieu de 17h) le jeudi 9 février 2023 pour cause de séance.

Crémînes, le 1^{er} février 2023

Le Conseil communal

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens de Crémînes ayant le droit de vote en matière communale sont invité-e-s le

**dimanche 12 mars 2023, de 10 h à 12 h,
 au bureau de vote (halle de gymnastique)**

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Le message d'information du Conseil communal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Crémînes, le 8 février 2023

Le Conseil communal



Eschert

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens d'Eschert ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s le

**dimanche 12 mars 2023, de 10 h à 12 h,
 au bureau de vote (salle du Conseil communal)**

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Le message d'information du Conseil communal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Eschert, le 8 février 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Monsieur Nicolas Widmer, rue de la Poste 1, 2743 Eschert

Auteur du projet: Widmer Construction Sàrl, Monsieur Nicolas Widmer, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle N° 60, rue du Tilleul, 2743 Eschert

Zone de construction: (CA)

Projet: construction d'une villa familiale en béton et bois, pompe à chaleur et poêle à pellets automatique

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 7 mars 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse. La demande peut également être consultée sur Ebau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/publicinstances?municipality=20578>

Eschert, le 8 février 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet: Widmer Construction Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert.

Emplacement: parcelles N°s 231 et 681, au lieu-dit: «Rue de la Rauss», commune d'Eschert.

Projet: construction de trois villas familiales en ossature bois avec couverts à voitures et terrasses, création d'un chemin d'accès avec mur de soutènement et aménagement d'une digue.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M2 et agricole.

Dérogations: art. 19 al. 1 RAC, 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Grandval

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens d'Eschert ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s le

dimanche 12 mars 2023, de 10 h à 12 h, au bureau de vote (salle du Conseil communal)

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val ?

Le message d'information du Conseil communal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Grandval, le 8 février 2023

Le Conseil municipal

Moutier

Avis de construction

Requérante: Halter SA, par M. Florian Schlier, Rue de Genève 17, 1003 Lausanne.

Auteur du projet: Bonnard + Woeffray, Architectes FAS/SIA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.

Emplacement: parcelles N^{os} 304, 306, 309, 2017, 2383, 2386, 3137 et 3159, aux lieux-dits: «Rue Industrielle et Rue du Moulin», commune de Moutier.

Projet: démolition des bâtiments existants (Rue de l'Hôtel-de-Ville 20, Rue du Moulin 3 et 5 et Rue Industrielle 12), construction de deux immeubles mixtes de 94 logements avec l'aménagement d'un centre commercial et de surfaces artisanales au rez-de-chaussée, création d'un parking souterrain de 2 niveaux et d'un quai de chargement intérieur avec accès pour les camions de livraison, aménagement d'espaces extérieurs comprenant des chemins piétonniers ainsi que la plantation de végétation et d'arbres, création de places de stationnement pour deux-roues à l'extérieur et suppression de 4 places de stationnement publiques à la Rue du Moulin.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Plan de quartier «Moulins II».

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: GaleniCare AG, Untermattweg 8, 3001 Berne

Auteur du projet: Westiform AG, 3172 Niederwangen

Emplacement: Parcelle N^o 558, Rue de l'Ecluse 1

Projet: Modification des éléments publicitaires existants «Amavita»

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 février 2023

Services Techniques-Urbanisme

Services industriels – Eaux / Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants:

Date des prélèvements: 20 décembre 2022

Germes aérobies: 11 germes /ml

Escherichia coli: 0 germe /100 ml

Entérocoques: 0 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 8 février 2023

Services industriels - Eaux

Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens de Perrefitte ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s

le dimanche 12 mars 2023, de 10 h à 11 h, au bureau de vote (salle communale)

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val ?

Le message d'information du Conseil municipal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Perrefitte, le 8 février 2023

Le Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h



Petit-Val

Demande de permis de construire déposée «après-coup»

Avis de construction

Requérant: Laurent Bandelier, Derrière les Maisons 26, 2716 Sornetan

Emplacement: Parcelle N^o 34, Derrière les Maisons 26, Sornetan

N^o eBau: 2022-8551

Projet de construction: Agrandissement de la chambre à lait

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 1^{er} février 2023

Secrétariat communal

Votations cantonales du 12 mars 2023

Le bureau de vote sera composé comme suit:

Présidente: Ruffiot Sarah

Membres: Carnal Aloïs
Pulfer Stève
Gerber Lucie
Graber Alexandra

Suppléants: Alba Stéphane
Eichenberger Gilles
Balusson Soizic
Bandelier Maryline

Souboz, le 8 février 2023

Conseil communal



Reconvilier

Sortie des aînés

La traditionnelle journée récréative sera organisée le 23 août 2023 pour les aînés de Reconvilier, Loveresse et Saules.

Les invitations parviendront en temps voulu aux personnes concernées.

Reconvilier, le 8 février 2023

Le Secrétariat municipal

Votation Fédérale et Cantonale du 12 mars 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: Madame Pascale Beucler

Membres: Madame Alicia Calgaro

Madame Coraline Casagrande
Monsieur Philippe Bruat
Monsieur Alparslan Camci
Monsieur Giuseppe Campagnano
Monsieur Cyril Castelli

Suppléants: Madame Vanessa Cattaneo
Madame Nicole Chatelain
Madame Valérie Chopard Linder
Monsieur Cyrille Champerlin

Reconvilier, le 8 février 2023

Le Secrétariat municipal

Nouveaux membres des commissions 2023 – 2026

Lors de la dernière séance de l'Exécutif municipal, l'ensemble des nouveaux membres des commissions ont été nommés. Le Conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies lors de la dernière législature 2019 – 2022 et félicite celles nouvellement nommées:

Commission des finances

Président: Jean-Michel Hirschi
Membre: Stéphane Gasiglia
Ruth Luder
Cheryl Pécaut
Claire-Lise Schneider

Commission des services industriels

Président: Ervin Grünenwald
Membres: Jonathan Grosrenaud
Maik Fankhauser
Pascal Kneuss
Romano De Cicco

Commission politique solidaire, culture et sport

Présidente: Pascale Beucler
Membres: Djeljel Juillerat
Mégane Blaser
Francesco Mercato
Ludovic Schwab

Commission sécurité publique

Présidente: Pascale Beucler
Membres: Marco Ripamonti
Alain Röthlisberger
Françoise Balli
Brandon Frutiger

Commission Foire de Chaindon

Président: Ervin Grünenwald
Membres: Joël Gafner
Christian Bonjour
Anaïs Ryser
Philippe Röthlisberger

Commission d'urbanisme et de l'environnement

Président: Etienne Gafner
Membres: Alexandre Glück
Claude Friedli
Pascal Schaer
Alain Röthlisberger

Commission des bâtiments et Syndicat de l'arrondissement du cimetière de Reconvilier-Chaindon

Président: Yves Röthlisberger
Membres: Joël Gafner
Djeljel Juillerat
Wilfred Liechti
Laurent Cuenin

Reconvilier, le 6 février 2023

Le Conseil municipal

Écoles de Reconvilier – Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2023-2024

École enfantine – 1H: Inscription des enfants à l'école enfantine

Les enfants nés:

- entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019 ou
- entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018 (si l'entrée à l'école de l'enfant a été reportée)

doivent obligatoirement débiter l'école enfantine le lundi 21 août 2023 à 9h.

Les enfants établis dans les Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules recevront automatiquement un dossier d'inscription de la part des Écoles de Reconvilier.

Reconvilier, le 6 février 2023

La Direction générale des Écoles de Reconvilier

Avis de construction

Requérante: RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelle N° 44, au lieu-dit: «Grand-Rue», commune de Reconvilier.

Projet: extension du réseau de distribution de chaleur à distance de RU-Calor SA (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP J «Place du Village / Place de la Gare».

Zone de protection: PAL1 «Village ancien et Centre».

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelles N°s 134, 169, 172, 814, 1357, 1457, 1507, 1606 et 1607, aux lieux-dits: «Ch. des Mésanges, La Chaudrette et Rue du D^r Tièche», commune de Reconvilier.

Projet: extension du réseau de distribution de chaleur à distance de RU-Calor SA (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H2, H3, HA2 et routes communales.

Dérogations: art. 25 LCFo, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Roches

Votation aux urnes du 12 mars 2023 en matière communale

Conformément à la décision préfectorale du 16 janvier 2023, les citoyennes et citoyens de Roches ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s

le dimanche 12 mars 2023, de 10 h 30 à 11 h 30, au bureau de vote

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val ?

Le message d'information du Conseil municipal, aux ayants droit, sera inséré dans l'enveloppe de vote qui sera distribuée ces prochains jours.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les actes législatifs.

Roches, le 1^{er} février 2023

Conseil communal

Statistique des déchets 2022

130.19 tonnes de déchets ont été récoltés dans notre commune en 2022.

Ordures ménagères 85.83t
(Moyenne/habitant 458.984kg)

Encombrants 10.24t
(Moyenne/habitant 54.759kg)

Tournée verte 23.36t
(Moyenne/habitant 124.92kg)

Papier 5.98t
(Moyenne/habitant 31.979kg)

Carton 4.78t
(Moyenne/habitant 25.561kg)

Roches, le 2 février 2022

Secrétariat communal



Saicourt

Informations communales

Société de promotion de la commune de Saicourt

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 10 février 2023 à 20h à la halle de gymnastique au Fuet.

L'invitation a été envoyée par courrier aux membres de la société. Le programme de l'année 2023 sera présenté lors de l'assemblée. Les personnes intéressées à devenir membre de la société ou à rejoindre le comité peuvent s'annoncer par mail à spcsaicourt@gmail.com. La société est toujours à la recherche de nouveaux membres actifs ou passifs.

Passeport vacances du Jura bernois

Le Conseil municipal a pris la décision de soutenir l'édition 2023 du passeport vacances en versant Fr. 10.- par enfant qui participera aux activités proposées.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2022, la commune de Saicourt comptait 622 habitants (321 hommes et 306 femmes), soit 5 de moins qu'au 31 décembre 2020.

Durant l'année 2022, il y a eu 32 arrivées, 40 départs, 3 décès et 6 naissances. Il y a 597 ressortissants suisses et 25 ressortissants étrangers.

La répartition par village est la suivante: 151 habitants à Bellelay, 324 habitants au Fuet et 147 habitants à Saicourt.

Le Fuet, le 8 février 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Frédéric Rebmann, Avenue de l'Elysée 23, 1006 Lausanne

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, Pedrocchi Julien, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Propriétaire foncière : Rose Marie Rebmann, Sous Béroie 10, 2713 Bellelay

Rue : Sous Béroie 15, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 834

Projet de construction : Isolation thermique des façades et de la toiture du bâtiment, agrandissement de la porte de garage existante, installation solaire photovoltaïque sur la toiture

Dimension et genre : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 février 2023

Secrétariat municipal

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : PP3 «Pâturage des Bœufs» (art. 531 RCC).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 523, au lieu-dit : « Sagne Moré », Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : création de deux mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole ou agricole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : PPP 5 «Combe Borbon» (art. 531 RCC) et zone humide, mares, étangs (art. 532 E3 RCC).

Objets protégés : végétation des rives (art. 21 LPN), protection de plantes et habitats naturels d'animaux protégés (art. 20 LPN et 20 OPN).

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 532 E3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Avis de construction

Requérant : Jean Nussbaumer, La Citadelle 64, 2732 Saules

Rue : Montagne de Saules 36a, 2732 Saules

Parcelle N° : 201

Projet de construction : Changement de la couleur des façades

Zone : Hors zone

Dérogation : Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 1^{er} février 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Daniel Affolter, Clos Beausan 1, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : STG Swiss technik Group Sàrl, 1870 Monthey

Emplacement : parcelle N° 308, Clos Beausan 13

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment digne de conservation – Objet C

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 1^{er} février 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 1032, au lieu-dit : « La Sagne Damatte », commune de Tavannes.

Projet : création de trois mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole ou agricole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objets protégés : protection de plantes et habitats naturels d'animaux protégés (art. 20 LPN et 20 OPN).

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 février 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La municipalité de Tavannes met au concours pour sa crèche

une place d'apprentissage
d'assistante socio-éducatif-ve

pré-requis :

- Avoir un intérêt marqué pour l'accueil de la petite enfance
- Idéalement avoir une expérience pratique d'animation ou de garde d'enfants
- Avoir les qualifications scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage

Les offres avec les documents usuels sont à adresser par mail à secretariat@tavannes.ch jusqu'au

Election complémentaire du 12 mars 2023

Dans le délai fixé au 3 février 2023 à 11h, deux listes ont été déposées au secrétariat municipal, il s'agit de :

- Jolidon Aude, Les Cernes 1, 2712 Le Fuet
- Reichmuth-Böni Katharina, Sous Montbautier 1, 2712 Le Fuet

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Par conséquent, M^{mes} Aude Jolidon et Katharina Reichmuth sont élues pour la fin de la législature 2020-2023.

L'élection prévue le 12 mars 2023 est donc annulée.

Le Fuet, le 8 février 2023

Conseil municipal

Votation cantonale du 12 mars 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président : Carvalho Dany, Le Fuet

Secrétaires : Paroz Patricia, Saicourt
Soldati Carine, Le Fuet

Membres : Bermudez Fabienne, Bellelay
Carvalho Dany, Le Fuet
Fleury Caroline, Bellelay
Frey Stéphanie, Saicourt
Gafner Jonas, Le Fuet
Gyger Manon, Le Fuet

Suppléants : Aubry Fabien, Bellelay
Fässler Ryan, Saicourt

Le Fuet, le 8 février 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 730 et 732, au lieu-dit : « Pâturage aux Bœufs », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : création d'un sentier didactique avec un arboretum sur sa longueur et pose de divers panneaux didactiques destinés à expliquer la gestion durable des forêts au public.

1^{er} mars 2023. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la directrice de la crèche, M^{me} Ingrid Tolotti au 032 481 33 91.

Tavannes, le 30 janvier 2023

Conseil municipal, Tavannes



Bureau de vote pour les votations cantonales du 12 mars 2023

Président: Monsieur Grégory Affolter

Vice-président: Monsieur Josian Furer

Secrétaires: M^{me} Laetitia Neukomm
M^{me} Laurence Bratschi

Membres: M^{me} Laura Wahli – 2735 Bévillard
M^{me} Félicia Walther – 2735 Bévillard
M. Nolan Wälti – 2735 Bévillard
M. Nathan Weber – 2735 Malleray
M. Jean-Pascal Wisard – 2735 Malleray
M^{me} Pauline Zuccoli – 2735 Malleray

Suppléants: M^{me} Célia Zaugg – 2735 Bévillard
M^{me} Héloïse Zürcher – 2735 Malleray

Bévillard, le 3 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'améliorations foncières Les Ecorcheresses

Les membres du Syndicat d'améliorations foncières Les Ecorcheresses sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le **mercredi 15 mars 2023 à 20h** au secrétariat communal à Souboz.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale
3. Rapport d'activité du comité
4. Présentation et approbation des comptes
5. Discussion sur les prochains travaux de remise en état périodique
6. Discussion sur le maintien ou la modification de la clé de répartition des frais d'entretien
7. Elections
 - a. du comité
 - b. des vérificateurs des comptes
8. Divers et imprévu

Les Ecorcheresses, le 31 janvier 2023

Le comité

Protection civile Jura bernois

Mise au concours - logisticien(ne) - 60%

Pour renforcer son équipe, le syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois met au concours

un poste fixe de logisticien(ne) - 60%

Nous vous invitons à consulter l'annonce complète sur notre site internet via l'adresse www.opcjb.ch

Tramelan, le 2 février 2023

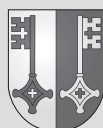
Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1		04.01.2023	SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h30 - 10h30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h
Mardi de 9h30 à 11h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69